

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

COMMUNE DE SAINT-POIX

-=-=-=-

Séance du 16 mai 2024

-=-=-=-

Nombre de membres en exercice :	10	Date de la convocation :	3 mai 2024
Nombre de membres présents :	08	Date de l'affichage :	6 mai 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le seize mai, à vingt heures, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes, sous la Présidence de M. BEUCHER Clément, Maire.

Etaient présents : M. BEUCHER Clément, Maire, M. GÉGU Christel, Adjoint, Mme RAUX Bernadette, M. LEMERCIER Jérôme, M. CHALUMEAU Miguel, M. BATARD Franck, M. LOINSARD Loïc et M. GARNIER Jérôme

Absents excusés : M. HERIVEAU Ludovic et Mme BASTARD Virginie

Secrétaire de séance : M. BATARD Franck

FINANCES

❖ **Valorisation graphique des finances 2023**

M. le Maire présente les documents de valorisation financière et fiscale des données de 2019 à 2023 :

Les principaux constats :

- Les produits réels de fonctionnement connaissent une augmentation croissante depuis 2019 (moyenne autour de 307 000 €)
- Les charges réelles de fonctionnement sont stabilisées (moyenne 255 000 €)
- En 2023 la capacité d'autofinancement (CAF) brute s'élève à 60 648 €
- En 5 ans la CAF nette est redevenue positive
- Les dépenses d'équipement (investissement) sont passées de 408 801 € en 2019 (salle des fêtes) à 25 781 € en 2023
- Les dettes financières se réduisent avec le remboursement des emprunts
- Le fonds de roulement et la trésorerie de la commune augmentent

Ces documents contiennent des éléments de comparaison avec la moyenne par habitant des collectivités de même taille au niveau de la région.

Les repères 2023 pour la même strate de référence (moins de 500 habitants) :

- Les produits réels de fonctionnement de la commune s'élèvent à 760 €/hab, ils sont inférieurs à la moyenne du département et de la région 822€/hab et à la moyenne nationale établie à 869 €/hab
- Les charges réelles communales sont inférieures aux autres collectivités (613 €/hab contre 654 €/hab pour le département, 646 €/hab pour la région et 670 €/hab au niveau national)
- La CAF brute est légèrement inférieure à celle du département (147 €/hab contre 167 €/hab)
- La CAF nette est égale à celle du département (66 €/hab)
- Les dépenses d'investissement sont nettement inférieures (63 €/hab contre 277 €/hab pour le département)
- En revanche, les dettes sont très élevées (719 €/hab contre 556 €/hab pour le département)
- De nombreux services sont mis en place qui coûtent cher à la commune (cantine, transport scolaire du midi)

❖ Litige c/ SARL LA PARQUETERIE : entretien du parquet de la salle des fêtes

M. Christel GÉGU, Adjoint, rappelle la proposition faite lors de la précédente réunion de faire procéder au premier nettoyage du parquet par l'entreprise avec déduction de la partie déjà réalisée à titre d'essai. La société devrait intervenir pendant la première quinzaine de juin.

CIMETIÈRE

❖ Agrandissement du cimetière

⇒ Compte rendu de la commission cimetière (croix, tombe...)

M. Christel GÉGU, Adjoint, rappelle que les travaux sont prévus en période sèche, l'agrandissement se fera au nord du cimetière, avec la conservation de l'entrée des véhicules d'intervention au sud et la création d'une sortie au nord afin d'éviter les manœuvres de demi-tour dans l'enceinte du cimetière. Les travaux de terrassement sont confiés à l'EURL GRIMOUX Luc (Montjean).

Le déplacement de la Croix a été acté par la Commission en face du jardin du souvenir ainsi que le déplacement de la tombe des prêtres qui sera positionnée à côté du jardin du souvenir, cet aménagement permettra de récupérer environ 10 emplacements.

⇒ Décision de la Préfecture relative à la demande de subvention DETR 2024

M. Christel GÉGU signale que par arrêté préfectoral en date du 18 avril 2024, une subvention d'un montant de 2 172.79 € a été attribuée au titre de la Dotation d'Equipements des Territoires Ruraux 2024 (DETR) soit 20% d'une dépense totale subventionnable arrêtée à la somme de 10 863.95 € HT. Les dépenses non retenues sont les suivantes : la réalisation du document d'arpentage et du plan de division de la parcelle soit environ 900 € HT.

URBANISME

❖ Révision de la carte communale : enquête publique

M. le Maire précise que trois personnes ont été reçues par le commissaire-enquêteur au cours de l'enquête publique ouverte depuis le 4 mars 2024.

Le 6 mai 2024 le commissaire-enquêteur a remis à M. le Maire les documents suivants :

- le dossier d'enquête
- le registre d'enquête
- le rapport du commissaire-enquêteur
- les conclusions et avis du commissaire-enquêteur
- le procès-verbal de synthèse
- le mémoire en réponse du maire

M. le Maire fait part au Conseil Municipal des observations recueillies auprès du public, au cours de l'enquête, résumées par le commissaire-enquêteur dans le procès-verbal de synthèse et des réponses apportées à chacune des questions posées par ses administrés dans le mémoire en réponse annexé au dossier d'enquête.

M. le Maire propose de déterminer, lors du prochain conseil municipal, les endroits suffisamment « intéressants » susceptibles d'être préemptés par la collectivité.

M. le Maire porte à la connaissance des élus, l'avis favorable du commissaire enquêteur au projet de modification de la carte communale, assorti de la recommandation d'inclure dans la zone à vocation économique l'ensemble de la parcelle cadastrée D 655.

❖ Aménagement de la Forge

⇒ Village d'avenir : compte rendu de la réunion du 24 avril 2024

M. le Maire précise que Mme CHAMARD-BOIS, Directrice de projet Village d'Avenir en Mayenne et

M. Eric DUFROS référent à la Direction Départementale des Territoires étaient présents à cette réunion dont l'objectif est d'accompagner la Commune pour finaliser sa candidature à l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) Ecoquartier pour le projet de la Forge. L'inscription se fait via une plateforme en ligne.

La commune pourra bénéficier de l'expertise, de l'accompagnement du CEREMA (Centre d'Etudes et d'Expertise sur les Risques, la Mobilité et l'Aménagement)

⇒ Appel à projet : label éco projet en lien avec le CEREMA / réunion du 24 mai 2024

Le CEREMA est un établissement public relevant du ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, qui accompagne l'État et les collectivités territoriales pour l'élaboration, le déploiement et l'évaluation de politiques publiques d'aménagement et de transport.

La demande d'accompagnement par le CEREMA poursuit les objectifs suivants :

- Bénéficier d'expériences similaires ;
- Préciser la faisabilité du projet sur les plans environnementaux et architecturaux ;
- Évaluer les impacts sur le territoire en associant tous les partenaires du projet ;
- Identifier les risques et lever les freins au projet d'aménagement ;
- Associer les habitants à la réflexion de cet espace à vivre important pour le projet de territoire ;
- Établir une programmation des travaux.

L'accent sera mis sur la qualité de construction, l'intégration paysagère (espaces bocagers), la présence végétale et la gestion des eaux pluviales respectueuse de l'environnement, la limitation de la bétonisation, la valorisation des économies d'énergie, l'aménagement de voies piétonnes pour relier l'écoquartier de la Forge aux équipements communaux.

Il s'agit de faire du quartier Saint-Poix un exemple d'écoquartier en milieu rural, agréable et facile à vivre, économe en ressources et répondant aux besoins des populations de tous âges.

En contrepartie, la commune s'engage à participer en temps et en financement à hauteur de 20 % du budget d'étude pour l'accompagnement sur-mesure du CEREMA soit 7 200 € HT sur une durée d'accompagnement de 3 ans.

Remarque :

Mme Bernadette RAUX, Conseillère municipale, souhaiterait que les élus puissent visiter avec le CAUE, un écoquartier dans une commune de la strate démographique de Saint-Poix.

⇒ Vente de la maison et du terrain

M. le Maire rappelle l'accord du Conseil lors de la précédente réunion, de vendre l'ensemble immobilier au prix de 40 000 € net vendeur. Le mandat est confié à l'agence SORIN IMMOBILIER de Cossé-le-Vivien.

VOIRIE

❖ Réflexion sur les « priorités à droite »

M. le Maire a souhaité interroger les membres du Conseil quant à la modification éventuelle de la signalisation routière dans le village et notamment la mise en place de panneaux de « priorité à droite ». Si certains sont favorables à une mise en place de « priorité à droite » à toutes les intersections de rues, notamment au croisement de la rue de Normandie et de la rue du Maine ou de la route de Livré avec la rue du Maine, d'autres considèrent que de tels aménagements aux carrefours précités seraient encore plus dangereux.

M. le Maire fait savoir que la société CREPEAU a été relancée pour les aménagements de sécurité (plots) rue de Normandie et rue de l'Atlantique. Il ajoute que l'avis de Mayenne Ingénierie sera sollicité et le radar pédagogique déplacé.

BÂTIMENTS

❖ Rénovation de l'Eglise

M. le Maire précise que l'entreprise de maçonnerie MEIGNAN devrait intervenir au mois de juin pour le rejointoiement de la tour (nacelle).

❖ Salle des fêtes : dommages électriques (disjoncteur général)

M. Christel GÉGU explique que l'entreprise MOREL est passée contrôler le chauffe-eau dans les toilettes des hommes. Le dysfonctionnement ne serait pas dû au sinistre sur le disjoncteur général. Les deux luminaires seront remplacés prochainement. Le dossier de sinistre est en cours.

❖ Remplacement de 5 fenêtres à l'étage de la mairie

M. Christel GÉGU, Adjoint, porte à la connaissance des élus la décision de la Préfecture, en date du 25 avril 2024, de ne pas retenir ce dossier au titre de la demande de subvention DETR 2024, au motif que compte tenu du nombre important de demandes et du montant des crédits délégués, un seul dossier éligible a été retenu par collectivité. Pour des raisons de sécurité, les travaux ne seront pas reportés en 2025 et le devis de l'entreprise HAMON sera validé.

COMMERCE MULTISERVICES

M. le Maire précise que deux candidatures sérieuses ont été reçues :

- le couple de Loiron a confirmé son intérêt pour la reprise du commerce et a transmis un prévisionnel avec reprise de l'ensemble des activités (bar, épicerie, dépôt de pain, relais colis, jeux, et snack mais pas de restauration sur place et le développement de nouvelles activités (licence PMU...).
- un couple de Tauxigny Saint Bauld (37) a déposé sa candidature récemment, il tient un commerce multiservices depuis 2021. Il proposerait les mêmes services avec de la petite restauration le midi. Comme pour le couple précédent, le mari serait seul sur le commerce et sa femme viendrait l'aider ponctuellement le midi.

M. le Maire va proposer à Mme Sandrine CORMIER LEMAIRE, chargée de mission au service Economie de la Communauté de Communes du Pays de Craon de rencontrer les deux couples sur site, pour un entretien afin d'expliquer leur projet respectif.

VIE ASSOCIATIVE

❖ Journée de la Saint Paterne 2024

M. Christel GÉGU, Adjoint, précise que le bilan de la journée du 14 avril est très positif, la matinée « jeu » entre les familles a beaucoup plu, 90 repas ont été servis le midi, le déjeuner a été apprécié. M. Franck BATARD, Conseiller municipal, suggère pour l'année prochaine de repartir sur la « même formule » avec la possibilité de proposer des plats à emporter pour les personnes qui ne peuvent assister à la journée.

❖ AMAC : Festival des Mouillotins

M. Christel GÉGU précise qu'il y a de bons retours sur la programmation musicale. L'AMAC recherche encore des bénévoles (parkings, entrées...). Les lettres aux riverains et les macarons riverains seront distribués jusqu'à la fin de la semaine.

❖ Label « Terre de Jeux 2024 »

➤ Création des 2 flèches

Mme Bernadette RAUX, Conseillère municipale, référente du label « Terre de Jeux 2024 » précise que pour la journée d'animations à la base de loisirs de la Rincerie, deux flèches ont été créées en bois de palette avec indication de la distance en km qui sépare le village d'une ville ayant accueilli

les jeux olympiques :

- Saint Poix 14,1km sens gauche couleur de l'écriture vert
- Sydney : 2000 - 17 224km sens gauche couleur de l'écriture blanc + drapeau d'Australie

➤ Passage de la flamme le 29 mai à Cossé-le-Vivien

La parade des associations, des élèves avec les drapeaux, des fanfares...partira dès 9h30 de la plaine sportive de Cossé-le-Vivien pour rejoindre le Musée TATIN, le départ de la flamme est prévu au Musée à 10h45 pour une arrivée à 11h15 à la plaine sportive (stade municipal).

Le passage de la flamme étant mercredi (pas d'école), un courrier sera adressé aux familles qui souhaitent accompagner leur enfant pour participer à la parade.

Les créations « arts plastiques » des élèves de l'école seront déposées à la mairie de Cossé-le-Vivien avant le 28 mai pour être exposées le lendemain.

➤ Jeux du Pays de Craon le 15 juin

L'affiche du rallye pédestre familial et ludique sera positionnée dans le panneau d'affichage de la mairie. Des équipes de 6 personnes devront être constituées, les inscriptions se font en mairie avant le 7 juin.

A.D.M.R. de MÉRAL, SAINT-POIX, BEAULIEU-SUR-LOUDON et MONTJEAN

❖ Départ de Mme Marie-Claude BOITEUX

M. le Maire fait part au Conseil du courrier de Mme BOITEUX, en date du 17 avril 2024, par lequel elle indique mettre fin à ses missions de référente ADMR pour la Commune de Saint-Poix en juin 2024, après 46 années de bénévolat.

❖ Projet de fusion avec l'ADMR de CUILLÉ, GASTINES et LAUBRIÈRES

M. le Maire précise qu'une réunion se tiendra demain après-midi, le 17 mai à Méral pour évoquer le projet de fusion de l'ADMR. L'association est à la recherche de bénévoles.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE CRAON (CCPC)

⇒ Dernier commerce : facturation des loyers

M. le Maire fait savoir que conformément à la délibération du 27 avril 2015, suite à l'inactivité du commerce depuis 6 mois, il appartient à la commune de prendre en charge les loyers du logement et du commerce jusqu'à la fin de l'amortissement, soit un total mensuel de 867.62 €.

Les élus des collectivités concernées par cette disposition vont demander la révocation de la délibération.

⇒ Rénovation de logements publics : subvention

En parallèle du plan départemental d'amélioration de l'habitat, la CCPC a validé la mise en œuvre d'un dispositif d'aide financière destinée aux communes du territoire pour la réhabilitation et la rénovation de leurs logements publics. Il n'y a pas de projet à St-Poix.

⇒ Contrôle d'accès en déchetterie

La mise en place du contrôle d'accès en déchetterie est actuellement en cours. Le portail d'inscription est en test. L'inscription des usagers pourra se faire à compter de début mai. Les communes recevront un premier mail d'information à communiquer aux habitants.

⇒ Compte-rendu du Conseil communautaire du 15 avril 2024 et de la conférence des Maires du 13 mai

M. le Maire rappelle que chaque conseiller a été destinataire du procès-verbal.

INFORMATIONS DIVERSES

➤ Cérémonie du 8 Mai 1945

Beaucoup de monde était présent, enfants de l'école, parents, élus...une messe était prévue pour la bénédiction du nouveau drapeau des AFN. Les enfants de l'école ont chanté la Marseillaise. Ce lien avec l'école sera à renouveler pour la cérémonie du 11 Novembre.

➤ Restaurant scolaire : recrutement

L'arrêt de travail de l'agent responsable a été prolongé, le contrat de sa remplaçante a été renouvelé.

➤ Elections européennes du 9 juin 2024 : permanences

Le scrutin est ouvert à 8h et clos à 18h. Les permanences sont de 2h30, le bureau de vote sera tenu par 3 assesseurs.

➤ Remarque :

- M. Franck BATARD rappelle la sortie organisée par le Comité des Fêtes au Domaine de la Bourbansais le dimanche 6 octobre 2024 et les inscriptions avant le 15 juin 2024.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23H16.